

Conseil municipal du 28 avril 2026

Communications du Conseil administratif

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,

Les vacances de Pâques ont eu un impact sur les activités politiques ; gageons que le retour à un ancien format de vacances scolaires, qui sera introduit dans le calendrier de 2028, contribuera à nourrir les chroniques.

Je souhaiterais simplement et rapidement évoquer trois éléments.

1 Séance d'info du lundi 27 circulation dans le village

Devant une assemblée nombreuse, le Conseiller administratif délégué, accompagné de ses services ainsi que de représentants de l'Office cantonal du génie civil (OCGC) et de l'Office cantonal des transports (OCT), a pu présenter les différents projets qui situent les enjeux de la mobilité dans le village. Les échanges furent nombreux, parfois vifs. Le débat pourra continuer dans le cadre du groupe de suivi mis en place à cette occasion.

2 Séance d'info pour les propriétaires

Dans le cadre des actions de soutien à la transition énergétique et à l'accompagnement des propriétaires d'immeubles en PPE, le Conseil administratif a le plaisir d'informer le Conseil municipal que 2 forums des copropriétaires PPE sont programmés en 2026. Ces rencontres, organisées en collaboration avec plusieurs communes genevoises, visent à offrir aux copropriétaires des informations pratiques, des conseils d'experts et un accompagnement personnalisé dans leurs démarches de rénovation énergétique.

Le premier forum se tiendra le 5 mai 2026, de 18h à 21h, à la salle du Faubourg en ville de Genève. Organisé avec six autres communes genevoises, il permettra aux copropriétaires de rencontrer des spécialistes de la rénovation, de l'énergie et du financement, et d'obtenir des conseils pratiques pour leurs projets.

Un second forum est prévu le 10 novembre 2026, le lieu sera communiqué ultérieurement.

3 Arrêt de la chambre administrative sur perception

Nous vous le rappelions lors de votre séance du 31 mars dernier, les communes genevoises ont ouvert une procédure contre l'Etat de Genève en relation avec les frais de perception facturés par l'Administration fiscale cantonale (AFC). Comme vous l'avez appris par la presse locale le 20 avril dernier, la chambre administrative, dans un arrêt du 31 mars (ATA / 326 / 2026), a rejeté le recours pilote porté par la ville de Genève. Cette décision fait l'objet d'une analyse approfondie au terme de laquelle une décision sera prise sur l'opportunité de porter le débat devant le Tribunal fédéral.

Monsieur le Président, j'en ai terminé avec ces communications de la présente législature.